



PRISE EN CHARGE PRÉACHEMINEMENT PROVINCE

2 fois par an maximum – demande à faire une fois le séjour effectué
UNIQUEMENT POUR LES ADHÉRENTS DONT LA SOCIÉTÉ EST BASÉE EN PROVINCE

PÉRIODE DU ___/___/___ AU ___/___/___

BULLETIN DE DEMANDE

Nom : _____ Prénom : _____ Code adhérent : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse e-mail : _____

 Bureau : _____  Portable : _____  Domicile : _____

SITUATION FAMILIALE (cochez les cases)

Célibataire Marié (e) Monoparental (e)

Avec enfant (s) Nombre d'enfant(s) à charge fiscalement

Sans enfant

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CIE Bourse pour la gestion des activités sociales et culturelles. Vos données à caractère personnel (DCP) sont conservées pendant la durée de votre adhésion par le CIE Bourse et sont destinées à ouvrir vos droits à prestations. Ces données seront gardées par le CIE Bourse sur toute la durée de votre adhésion et seront détruites deux ans après la fin de votre adhésion. Conformément à la Loi Informatique et Liberté vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par e-mail : rgpd@ciebourse.com.

Vous pouvez aussi exercer votre droit d'opposition à l'utilisation des DCP en contactant le CIE Bourse par e-mail. En signant ce formulaire vous autorisez le CIE Bourse à utiliser ces données et à transmettre certaines informations aux prestataires partenaires du CIE Bourse pour la mise en place des prestations vous concernant.

Fait à _____ Le ___/___/_____ Signature : _____

RAPPEL DES PLAFONDS

COMMISSION VACANCES - COMMISSION CULTURE ET LOISIRS ET COMMISSION ENFANCE-COLONIES

▪ **Voyage aller/retour (aérien et SNCF)** : prise en charge de 90% de la facture. Avec un remboursement maximum de 180 € par participant par voyage.

Colonies : prise en charge d'un seul accompagnateur aller/retour (aérien et SNCF).

▪ **Chambre d'hôtel** : 130 € par voyage sous condition de l'horaire du vol : départ matinal ou retour tardif uniquement.

▪ **Parking aéroport** : prise en charge selon le barème ci-dessous. Dans la limite des frais engagés.

La prise en charge des frais de parking aéroport longue durée n'est possible que dans la mesure où les participants ne souhaitent prendre ni l'avion, ni le train, ni un hébergement à l'hôtel.

La prise en charge, dans la limite des frais engagés, maximum sera donc de :

- 90 € pour un séjour de 4 jours maxi (dans le cadre des programmations week-end)
- 130 € pour un séjour de plus de 4 jours à 1 semaine maximum
- 175 € pour un séjour de 2 semaines et plus

Attention, il faut être adhérent du CIE Bourse au moment de la demande.

DÉCLARATION DES ACTIVITÉS DE PROVINCE

Tableau à remplir par l'adhérent(e)

Date	Titre de voyage	Coût	Remboursement
Date	Hôtel	Coût	Remboursement
Date	Parking	Coût	Remboursement

Impératif

- En cas de changement de situation familiale, vous devez joindre les justificatifs.
- Pour tout dossier, vous devez fournir les originaux des justificatifs.

Document et pièces justificatives à retourner uniquement lorsque le séjour a été effectué à :

PAR COURRIER :
CIE BOURSE
Service Activités Province
 26 rue Feydeau
 75002 PARIS

PAR E-MAIL
compta@ciebourse.com